



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PIOLENC

Vu l'Article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

En raison de l'empêchement du Maire et des Adjointes,

ARRETE

N°238

Délégation des
Fonctions d'Officier
D'Etat Civil

Article unique : Mme Patricia RICHAUD, conseillère municipale, se voit déléguer, pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil de ladite Commune, pour le mariage du :

13 août 2022

Entre : M. Didier Robert Joseph FAJON

Et Mme Nathalie Christiane BEAL

Fait en Mairie de PIOLENC (Vaucluse)
Le 03 août 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

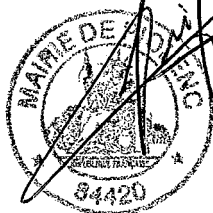
084-218400919-20220803-A12-22-AI

Accusé certifié exécutoire

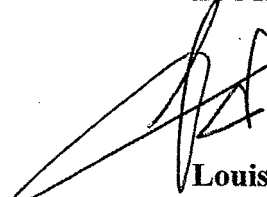
Réception par le préfet : 05/08/2022

Notification : 10/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Le Maire,
Louis DRIEY



Le Maire,


Louis DRIEY

